



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

média

Question écrite n° 119145

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la présence de la langue d'oc dans les médias électroniques, audiovisuels et écrits. Elle se fait, à cet égard, le relais d'associations de défense et de promotion de la langue d'oc désireuses de voir émerger un service public de radio et de télévision en langue occitane, susceptible, selon elles, d'encourager sa transmission familiale et son emploi. Aussi souhaiterait-elle connaître sa position à ce sujet et les mesures qu'il pourrait prendre afin de promouvoir une plus grande reconnaissance des langues régionales.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication coordonne les actions de l'État pour la préservation et la valorisation des langues de France. À ce titre, il contribue à élargir leur espace d'expression, que ce soit dans les disciplines artistiques ou dans les médias. Dans ce domaine particulier, son rôle consiste d'abord à assurer une mission d'information : ainsi, la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) a financé ces dernières années des enquêtes sur le rôle des médias dans la diffusion de plusieurs langues régionales (corse, basque). D'autre part, le rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, élaboré par la DGLFLF, fournit chaque année des données précises sur le nombre, l'audience et la catégorie des émissions en langues régionales diffusées par les sociétés de l'audiovisuel public (bulletins, magazines, jeux, documentaires, etc.). Le ministère se reconnaît aussi une fonction d'incitation et de recommandation visant à augmenter la place des langues de France dans les médias. Dans le respect de la liberté de programmation dont disposent les radios et télévisions publiques, il veille à ce que ces dernières remplissent les obligations inscrites dans leurs cahiers des charges et contrats d'objectifs au terme de la loi du 1er août 2000 sur la liberté de communication : mettre en valeur le patrimoine culturel et linguistique dans sa diversité régionale et locale.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119145

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2013

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4100